ART. 5 BIS BA N° 2012

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N $^{\circ}$ 2012

présenté par Mme Riotton

ARTICLE 5 BIS BA

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« médicament »

le mot:

« médicaments ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.